



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES  
**DES DEUX RIVES**

## BUREAU COMMUNAUTAIRE

### SEANCE DU 26 AOUT 2022

L'an deux mille vingt deux, le vingt six août à dix sept heures, le Bureau Communautaire légalement convoqué par courrier du 19 août 2022, s'est réuni dans les locaux de la Communauté de Communes des Deux Rives, sous la présidence de Monsieur Jean Michel BAYLET, Président de la Communauté de Communes des Deux Rives.

2022D-5-6-3-130

### OBJET : ORDRES DE MISSIONS

#### Etaient présents :

Messieurs BAYLET Jean Michel, TERRENNE Jean Paul, DELACHOUX Jean-Paul, Madame FILLATRE Francine, DELFARIEL Eric, BENOIT Pascal, DOUSSON Bruno, RATTO Stéphane, Madame LE CORRE Christiane (pouvoir donné à Jean Michel BAYLET), Jean DUPUY, Madame MAERTEN Marie Bernard, MERIEL Guy et BOYER Serge.

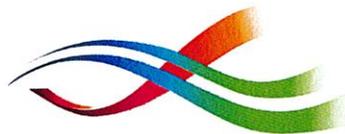
#### Absents excusés :

Monsieur RENAUD Olivier

#### Assistait à la réunion :

Mr BRAJOUX Pascal : Directeur Général des Services  
Mme DABERNAT Chrystelle : Attachée Territorial

Monsieur Eric DELFARIEL a été désigné secrétaire de séance



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES  
**DES DEUX RIVES**

## BUREAU COMMUNAUTAIRE

### SEANCE DU 26 AOUT 2022

L'an deux mille vingt deux, le vingt six août à dix sept heures, le Bureau Communautaire légalement convoqué par courrier du 19 août 2022, s'est réuni dans les locaux de la Communauté de Communes des Deux Rives, sous la présidence de Monsieur Jean Michel BAYLET, Président de la Communauté de Communes des Deux Rives.

2022D-5-6-3-130

### OBJET : ORDRES DE MISSIONS

#### Etaient présents :

Messieurs BAYLET Jean Michel, TERRENNE Jean Paul, DELACHOUX Jean-Paul, Madame FILLATRE Francine, DELFARIEL Eric, BENOIT Pascal, DOUSSON Bruno, RATTO Stéphane, Madame LE CORRE Christiane (pouvoir donné à Jean Michel BAYLET), Jean DUPUY, Madame MAERTEN Marie Bernard, MERIEL Guy et BOYER Serge.

#### Absents excusés :

Monsieur RENAUD Olivier

#### Assistait à la réunion :

Mr BRAJOUX Pascal : Directeur Général des Services  
Mme DABERNAT Chrystelle : Attachée Territorial

Monsieur Eric DELFARIEL a été désigné secrétaire de séance

2022D-5-6-3-130

OBJET : ORDRES DE MISSIONS

MISSIONS CONFIEES AUX ELUS

En application des articles L2123-18 et L5211-14 du Code Général des Collectivités Territoriales, je vous propose de donner un mandat spécial à :

Jean Paul DELACHOUX :

- du 23 au 24 juin 2022 pour assister aux rencontres annuelles des acteurs des chemins de Compostelle à ESPALION (12500) ;

Jean Paul TERRENNE :

- du 5 au 7 octobre 2022 pour assister à la convention des intercommunalités de France à BORDEAUX ;

- de dire que la Collectivité prendra en charge directement les frais d'inscription et les nuitées,

- de préciser que les frais autres seront remboursés à Messieurs Jean Paul DELACHOUX et Jean Paul TERRENNE sur présentation d'un état de frais.

LE BUREAU COMMUNAUTAIRE

Après en avoir délibéré à la majorité, Messieurs DELACHOUX et TERRENNE ne prenant pas part au vote

DÉCIDE

- de dire que la Collectivité prendra en charge directement les frais d'inscription et les nuitées,

- de préciser que les frais autres seront remboursés à Messieurs Jean Paul DELACHOUX et Jean Paul TERRENNE sur présentation d'un état de frais.

Fait à Valence d'Agen, le 26 août 2022  
Au registre sont les signatures

Pour extrait conforme  
A Valence d'Agen, le 29 août 2022

Le secrétaire de séance désigné  
Le Maire de PERVILLE

Le Président de la Communauté de  
Communes des Deux Rives

Eric DELFARIEL



Jean Michel BAYLET

Certifié exécutoire

Reçu en Préfecture le

**09 SEP. 2022**

Affiché sur le panneau des annonces légales le

**09 SEP. 2022**

## AR Préfecture

### 2022D5-6-3-130 ORDRES DE MISSIONS

Identifiant unique de l'acte :	082-248200016-20220826- 2022D5_6_3_130-DE
Numéro d'acte :	2022D5_6_3_130
Date de décision :	26/08/2022
Nature :	DELIBERATIONS
Code matière :	5-6-3-0-0 (Institutions et vie politique / Exercice des mandats locaux / autres)
Fichier acte :	2022D5-6-3-130 ORDRES DE MISSIONS. pdf
Collectivité émettrice :	cc-des-deux-rives
Acte transmis par :	Sophie PONTARINI

---

Date d'envoi de l'acte :	09/09/2022 18:08:52
<b>Date de réception de l'AR :</b>	<b>09/09/2022 18:09:06</b>